

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 31 janvier 2023

Date de la convocation: 25/01/2023

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 9

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 9

Secrétaire de séance:
Valentin BESNIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Délibération autorisant Madame le Maire à signer une convention pâturage - DE_2023_07

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer une convention de pâturage avec Monsieur RIEU Vincent pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention de pâturage avec Monsieur RIEU Vincent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF
PRIVAS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/02/2023
007-210701470-20230131-DE_2023_07-DE